

# COMPTE RENDU

## Conseil municipal du 5 février 2021

### ❖ Séance du 05/02/2021

Les membres du conseil municipal de la commune de Merle-Leignec se sont réunis à 20h30 à la salle Jean Marey sur la convocation qui leur a été adressé par le maire le 26/01/2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●○○○○○●○○○○○

### ❖ Étaient présents : René AVRIL, Caroline CIVARD, Nicole BOYER, Christian BAUGROS, Jérôme BONNARD, René NOAILLY, Stéphanie DORVIDAL, Bernard MAREY, Alain LACHAT Roger JULIAN, Pascal FOREST

●○○○○○●○○○○○

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Caroline CIVARD est volontaire pour cette tâche.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité

●○○○○○●○○○○○

### ❖ Points à l'ordre du jour

#### ➤ Délibération portant sur le tarif des salles municipales

Monsieur le maire propose de maintenir le tarif existant des salles ERA à Merle et Jean MAREY à Leignecq

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

#### ➤ Délibération portant sur le déneigement pour l'hiver 2020-2021

Bernard MAREY sort de la salle pendant cette délibération

Un appel à candidature a été lancé pour effectuer le déneigement. Il n'y a pas eu de nouvelles candidatures. Monsieur le Maire propose de renouveler l'engagement conventionné avec Bernard MAREY et Mickaël RONAT pour l'hiver 2020-2021 dans les mêmes conditions que l'année précédente soit 60 €HT de l'heure.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

#### ➤ Délibération portant sur l'adoption de ratios promu/promouvables dans le cadre des avancements de grade

Dans le cadre de la mise en place des lignes directrices de gestion (normalisation de la gestion des carrières) la commune a proposé des critères pour les promotions internes et pour les avancements de grade

Pour les avancements de grade (accès au grade supérieur sans changer de cadre d'emploi) il faut délibérer sur les ratios promus / promouvables c'est à dire le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade

Dans notre cas il y aura toujours un seul agent concerné à la fois puisqu'un agent en filière technique et un en filière administrative. Proposition de voter un ratio de 100%

= 100% des agents remplissant les conditions (ancienneté, réussite à l'examen pro...) pourront être promus au grade supérieur

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur la subvention à l'école privée St Joseph de St Bonnet le Château**

Les dépenses de fonctionnement des classes ayant fait l'objet d'un contrat d'association avec l'État doivent être prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. La méthode de calcul du montant du forfait que les communes doivent verser pour le fonctionnement des classes sous contrat ainsi que la liste des dépenses à considérer pour sa détermination sont rappelées dans l'annexe de la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat. Le principe de parité régit la détermination de ce forfait qui doit par conséquent être le reflet des dépenses de fonctionnement exposées pour les écoles publiques.

La demande pour 2021 s'élève à 954 € par élève soit 3 816 € pour les 4 élèves inscrits

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite de ¼ des dépenses réelles votées au BP de l'année précédente

Dépenses réelles votées en 2020 : 93 227,43€ soit ¼ = 23 306,85€

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération modifiant l'attribution de la participation à la mutuelle des agents**

La commune participe au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents souscrivent.

20€ par agent et par mois pour les risques santé (mutuelle)

20€ par agent et par mois pour les risques d'incapacité de travail (prévoyance)

La précédente délibération n'incluait pas les contractuels dans la participation à la mutuelle.

Monsieur le maire propose d'intégrer les contractuels pour la participation mutuelle

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur l'adhésion au SIEL pour les points lumineux sur les monuments**

La Commune a transféré au SIEL la compétence sur les points lumineux. Ils en assurent la maintenance.

La Commune a conservé la gestion des points lumineux des églises : 2 à Leignecq 1 à Merle

Le SIEL nous propose d'adhérer aussi pour les 3 points lumineux des monuments afin de bénéficier du même service en cas de demande d'intervention.

Le SIEL nous conseille la maintenance simplifiée : pas de visite périodique de contrôle, nettoyage tous les 2 ans pour un coût de 3,45 en Inv + 17,74 en fonct par foyer par an

Le choix est valable pour la durée de l'adhésion soit 6 ans mais modifiable au bout de 3 ans

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur l'attribution d'un fonds de concours au SIEL concernant la mise en place d'horloges Astro**

La Commune a confié au SIEL l'installation d'horloges Astro sur les églises de Merle et de Leignecq.

Le paiement au SIEL fait partie des exceptions au principe de spécialité et doit se faire via un fonds de concours qui doit être validé par le conseil municipal. Monsieur le Maire propose d'autoriser le versement de ce fonds de concours au SIEL

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur l'adhésion au groupement d'achat d'énergie proposé par le SIEL**

Le SIEL nous propose d'adhérer au groupement d'achat d'énergie pour électricité et granulés

Pour l'électricité gestion directe et facturation par le SIEL

Pour l'achat de granulés accès aux prix du marché passé avec le prestataire avec commande et facturation directe au prestataire. Monsieur le maire propose d'adhérer uniquement à l'achat d'électricité

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur le renouvellement de la convention pour la mise à disposition de la salle paroissiale**

Monsieur le maire propose de renouveler la convention d'occupation gratuite de la salle paroissiale de Merle par la paroisse St Jacques du Haut Forez pour une durée de 3 ans

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur le Pacte de Gouvernance proposé par LFA**

Le pacte de gouvernance est un outil important au service de l'intercommunalité et de ses communes membres. Il permet de convenir d'un fonctionnement partagé sur le rôle et la place des instances communautaires et de favoriser le dialogue avec les maires et les conseillers municipaux pour une démocratie locale partagée. Ce document affirme les valeurs communautaires et précise l'articulation des différentes instances de gouvernance de l'intercommunalité. LFA est tenu d'en proposer un après chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Après présentation du pacte de gouvernance, Monsieur le maire propose de l'accepter

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 0



❖ **Questions diverses**

- Achats de barrières à neige pour la prochaine saison pour un montant de 4500 € TTC les 100 mètres qui pourront être subventionnées à 60% par l'enveloppe départementale de viabilité hivernale
- Fin du bail du bien de section à la Plagne par Monsieur CHABROT
- 2 appartements disponibles : l'appartement contigu à la mairie et 1 appartement au-dessus de l'auberge
- Suite à l'achat du défibrillateur, une initiation aux gestes de premiers secours sera organisée par l'Ordre de Malte. Cette initiation sera proposée aux enfants à partir de 12 ans et aux adultes. Une prise en charge totale du coût (20€) est proposée pour les enfants et elle sera de 75% pour les adultes
- **Projet salle** : Un accord a été trouvé avec le propriétaire des parcelles A1170 et A1174 situées à Merle. Un certificat d'urbanisme vient d'être demandé. Dès son accord, une étude sera lancée par un bureau de St Bonnet le Château. Ceci permettra chiffrer le projet en fonction des lignes directrices définies par le CM.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer Monsieur le Maire clôt la séance du conseil à 23h30

